

LES P'TITES BREVES DE LA CFDT

DU 31/03/2021

SECTION CFDT DU CREDIT AGRICOLE DE L'ANJOU ET DU MAINE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL NE DOIT PAS ETRE UN SUJET TABOU LA CFDT SIGNATAIRE DE L'ACCORD OTT DEMANDE UNE EXPLICATION DE TEXTE A LA DIRECTION

- En CSE du 25/03, la CFDT a demandé une réunion des signataires de toute urgence concernant l'application de l'accord OTT constatant une application détournée de l'esprit de l'accord : réunion le 30/03 (Direction, SNECA, CFDT)
- La Direction va laisser un trimestre supplémentaire aux équipes afin que chacun s'adapte à l'outil lié à notre évolution d'organisation Happii. Oui, cela change quelques habitudes de fonctionnement et mérite un rodage ! Mais cela ne doit pas être un Outil de crispation !
- L'appropriation passe par le dialogue, le rappel légal du temps de travail qui a parfois été oublié, le respect de la flexibilité pour chacun, l'organisation des plages téléphoniques, l'organisation du travail (surcroit d'activité, absences maladies...), la déclaration des heures supplémentaires...



La CFDT demande l'application de l'accord OTT. La mise en œuvre actuelle ne correspond pas à la philosophie de l'accord signé.

C'est un outil de suivi du temps de travail à la main du salarié !

Ce n'est pas une réorganisation !

La semaine de travail est toujours normalement de 39h avec RTT et de la flexibilité pour tous !

31/03/2021

- **Les salariés valident leur planning de 39h. Ils doivent respecter les plages fixes imposées par happii, et les plages téléphoniques demandées, pour les sites il y a toujours la possibilité de partir à 16h le lundi !**



RAPPEL plages horaires sites

	Plage fixe	Plage mobile à la main du salarié
Le lundi	9h00 – 12h00	8h00 – 9h00
	14h00 – 16h00	12h00-14h00 (-45Minutes minimum pause)
	Permanences 12h30 et 18h par roulement	16h00 – 19h00
Du mardi au vendredi	9h00 – 12h00	8h00 – 9h00
	14h00 – 17h00	12h00-14h00
	Permanences 12h30 et 18h par roulement	(-45Minutes minimum pause) 17h00 – 19h00

Par sa signature, la CFDT veille à la bonne application de l'accord OTT.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter les réponses.

RAPPEL plages horaires réseau : 37h fixes et 2 heures de flexibilité à la main du collaborateur

Vos élus CFDT : Manuella FEAUVEAU / Gersende LERAY / Gilles

BERNADEAUX / Martine COULON- HOUDAYER / Gaëlle LECOQ / Samuel COSNUAU
/ Lynda LAIR / Christelle ABRIVARD/ Laurent GABET



Retrouvez-nous sur le site cfdtanjoumaine.com

